C/2025/511

21.1.2025

Avis à l'attention d'une personne faisant l'objet des mesures restrictives prévues par la décision 2014/145/PESC du Conseil et le règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine

(C/2025/511)

Les informations figurant ci-après sont portées à l'attention de M[me] Viktoria Valerievna ABRAMCHENKO (nº 1319), personne visée à l'annexe de la décision 2014/145/PESC du Conseil [1] et à l'annexe I du règlement (UE) nº 269/2014 du Conseil [2] concernant des mesures restrictives eu égard aux actions compromettant ou menaçant l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance de l'Ukraine.

Le Conseil envisage de maintenir les mesures restrictives à l'encontre de la personne susmentionnée.

Cette personne est informée par la présente qu'elle peut adresser au Conseil, avant le 28 janvier 2025, une demande visant à obtenir les motifs envisagés justifiant le maintien de sa désignation, à l'adresse suivante:

Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général
RELEX.1
Rue de la Loi/Wetstraat 175
1048 Bruxelles/Brussel
BELGIQUE/BELGIË
Courriel: sanctions@consilium.europa.eu

---

[1] JO L 78 du 17.3.2014, p. 16.
[2] JO L 78 du 17.3.2014, p. 6.